

M. HERRIDGE: La société a besoin de capitaux et personne ici, j'en suis sûr, ne voudra lui refuser de recueillir les capitaux dont elle aura besoin pour faire face aux dépenses d'une assez longue période. Je ne répéterai pas les arguments de MM. Green et MacInnis. J'appuie l'amendement parce que mon expérience au sein du Comité m'enseigne qu'il est nécessaire, pour assurer notre essor économique et protéger les citoyens, que de telles entreprises soient tenues, à intervalles raisonnables, à nous demander la permission d'accroître leur capital.

M. Green propose dans son amendement de n'accroître le capital nominal que de 35 millions. La chose me paraît bien raisonnable. La société demande 50 millions, mais après avoir entendu les deux opinions, celle de M. Green me semble très solide. Selon lui, la majoration de 35 millions apportée au capital nominal permettra d'émettre 41 millions en actions et 60 millions en obligations, soit un total d'à peu près cent millions, et suffira amplement, compte tenu de l'expansion prévue pour les six ou sept prochaines années.

M. Applewhaite a dit ne pas comprendre sur quoi M. Green se fondait pour choisir ce montant. M. Green m'appuiera certainement lorsque je dis que le principe qui a permis de fixer le montant et qui a dicté l'amendement que nous proposons, c'est que l'intérêt de la population exige que la société soit tenue de se présenter périodiquement devant un comité comme le nôtre. C'est sur cet argument, qui me paraît fondé, et sur la certitude que la société disposera amplement des capitaux nécessaires à son expansion au cours des six ou sept prochaines années que je me fonde pour appuyer l'amendement.

M. GOODE: Pour la gouverne des membres du Comité qui n'habitent pas le littoral de l'Ouest je me permets de rappeler que Vancouver n'est pas la seule agglomération de la région. Il est vrai, comme le signale M. Herridge, que la ville en question comprend la majorité de la population des basses terres de la partie continentale de la province, mais il n'en reste pas moins que le projet de loi intéresse d'autres municipalités. Il y a par exemple Vancouver-Nord, Vancouver-Ouest, Richmond, Burnaby, ainsi que d'autres municipalités de la vallée inférieure du Fraser. Je me demande pourquoi Vancouver s'oppose directement au bill, alors que les autres municipalités n'ont pas formulé d'observations à cet égard. Quand j'ai su que M. Brakenridge devait venir ici, je me suis enquis auprès des municipalités de Richmond et de Burnaby afin de savoir si elles appuyaient Vancouver dans son opposition à la requête. Je tiens à consigner au compte rendu la réponse du préfet de Burnaby:

Tom Goode, Chambre des communes, Ottawa. L'attitude officielle de la corporation est de s'opposer à toute demande de majoration de capital propre à amener une hausse indue des frais de téléphone. La situation de la société de téléphone, qui fait partie d'un groupe d'entreprises apparentées, porte à croire que la majoration du capital aurait un tel effet. Nous supposons que le mémoire de la ville de Vancouver fournit le détail de l'organisation des sociétés interdépendantes.

La municipalité de Burnaby, qui sauf erreur compte maintenant 65,000 habitants, ne s'oppose donc pas directement à la demande. Il nous faudra malheureusement attendre l'arrivée du préfet de Burnaby, après demain, pour obtenir de plus amples renseignements.

M. BROWNE: S'agit-il du préfet de Burnaby ou de celui de Richmond?

M. GOODE: Il s'agit de Burnaby. La même réponse m'est parvenue de Richmond. On ne s'oppose pas directement à la requête.

Les membres d'un comité comme le nôtre ont droit à leurs opinions et à leur propre point de vue, en tenant compte toutefois de leurs commettants. Or, si les municipalités de Richmond et de Burnaby s'étaient opposées directement à la requête de la *British Columbia Telephone Company*, j'aurais voté contre la mesure. En présentant son amendement, M. Green, je crois, s'inspire de considérations d'ordre juridique. Pour ma part, il me semble que dans un tel domaine mieux vaut